Snudi-FO86
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX
snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org

Poitiers, le 20 janvier 2026

à Madame l'Inspectrice d'Académie, DASEN de la Vienne,

à Monsieur l'IA-DASEN et Monsieur le Directeur de l'INSPE

Objet : Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires et recours au DAPES

Madame la Directrice académique, Monsieur l'IA-DASEN adjoint, Monsieur le Directeur de l'INSPE,

Nous souhaitons vous alerter sur les conditions d'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires. Nous sommes interpellés par des situations dans lesquelles des PES ressortent en larmes des visites de leur tuteur et appréhendent désormais ces rencontres, vécues davantage comme des inspections que comme des temps de formation.

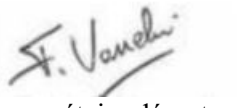
Lors de la réunion avec les PES en DIU, le directeur de l'INSPE et l'IA-DASEN adjoint ont pourtant rappelé que les formateurs devaient être des appuis pour les stagiaires. Or, pour beaucoup de PES, cette confiance est déjà profondément entamée.

La transformation de la formation initiale a conduit de nouveaux personnels à prendre des fonctions de tutorat particulièrement exigeantes. Si ces tuteurs ont bénéficié d'une formation, ils débutent pour beaucoup dans cette mission et ont eux-mêmes besoin de repères et d'accompagnement. Nous avons pu prendre connaissance de rapports de visite particulièrement pointilleux, multipliant les exigences et les remarques. Leur lecture suffit à comprendre le mal-être de la collègue concernée. Cette posture, qui s'apparente davantage à une évaluation qu'à un accompagnement, peut profondément déstabiliser les stagiaires et les conduire à perdre confiance.

C'est dans ce contexte que le recours au DAPES nous préoccupe. Des PES peuvent être orientés vers ce dispositif à la suite de telles appréciations, alors même que leurs difficultés peuvent être la conséquence d'un accompagnement inadapté ou d'exigences disproportionnées. Certains ont accepté cette orientation sans réellement se sentir libres de la refuser, par crainte d'être mal considérés. Cette acceptation ne signifie pas que le dispositif était nécessaire ou justifié. Il serait profondément injuste que les stagiaires fassent les frais de ces dysfonctionnements.

Nous demandons donc un réexamen urgent de l'ensemble des orientations en DAPES, ainsi qu'un courrier adressé à tous les tuteurs rappelant clairement leur rôle de conseil et d'accompagnement, et non d'évaluation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, Monsieur l'IA-DASEN adjoint, Monsieur le Directeur de l'INSPE, l'expression de nos salutations respectueuses.



Fabien Vasselin, secrétaire départemental SNUDI-FO86,

représentant des personnels F3SCT 86 pour la FNEC FP FO 86